



# **FORFAIT** 3 SERVICES

**,39**\$ /mois











Internet

Télévision

Téléphonie

Terminal G8 en location

- Consommation INTERNET ILLIMITÉE entre minuit et 8h00 am.
- COMBO MÉGA (plus de 280 chaînes) au MÊME PRIX QUE LE FRANCO pour les 3 premiers mois.



418.849.7125 www.ccapcable.com







\*L'offre est sujette à changements et peut être modifiée sans préavis. Le forfait comprend : une ligne téléphonique (par câble ou par Internet), la télévision numérique avec un combo Franco, Internet plan Lite et un terminal G8 en location. Certaines conditions s'appliquent. Taxes en sus.

### Le Delageois, volume 28 numéro 7

# Bureau municipal

Adresse : 24, rue Pied-des-Pentes

Lac-Delage (Québec) Canada G3C 5A4

Téléphone : 418 848-2417 Télécopieur : 418 848-1948 Courriel : ville@lacdelag

Courriel : ville@lacdelageqc.ca Site Internet : www.lacdelage.qc.ca

Heures d'ouverture Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment, veuillez prendre un rendez-vous par téléphone ou par courriel à l'aide des informations indiquées ci-dessus.

418 264-0592

# Municipalité

Havaux publics	410 204-0332
(urgence soir et fin de semaine)	418 264-0820
Écocentre Stoneham	418 848-3134
Sûreté du Québec,	418 841-3911
poste de Lac-Beauport	
Bureau de poste	418 848-3380
CLSC La Source	418 849-2572
Hydro-Québec	1 800 790-2424
Info-Santé	811
Centre antipoison du Québec	1 800 463-5060
SOPFEU (Incendie de forêt)	1 800 463-3389
Recherche et sauvetage aériens	1 800 267-7270
Recherche et sauvetage maritimes	1 800 464-4393

# SOMMAIRE

Le Delageois PROCHAINE PARUTION Décembre 2016

#### **BRANCHEZ-VOUS!**

Inscrivez-vous à l'infolettre pour les citoyens à www.lacdelage.qc.ca.

Veuillez noter que le genre masculin est parfois utilisé pour alléger le contenu du journal.











**Dominique Payette** Mairesse

Administration, ressources humaines, communications et culture 418 848-2417 mairie@lacdelage.gc.ca



Josée Desmeules Directrice générale par intérim

Administration et communications 418 848-2417 dga@lacdelage.qc.ca



Brian Ross Conseiller au siège n° 4

Sécurité publique, communications et culture 418 907-9731 bross@ccapcable.com



Guy Rochette Conseiller au siège n° 1

Travaux publics 418 654-9652 guy.roc@ccapcable.com



**Bruce Wallace** Conseiller au siège n° 5

Environnement 418 848-1541 bruce.wallace@ccapcable.com



Alexandre Morin Conseiller au siège n° 2

Environnement et maire suppléant 418 848-0807 alexandremorin@ccapcable.com



Mélanie-Anne Bousquet Conseiller au siège n° 6

Sports et loisirs 418 848-1717 melaniebousquet@yahoo.ca



Marc Boiteau Conseiller au siège n° 3

Urbanisme 418 848-3456 boiteau@ccapcable.com Le site internet de la municipalité : outil des citoyens

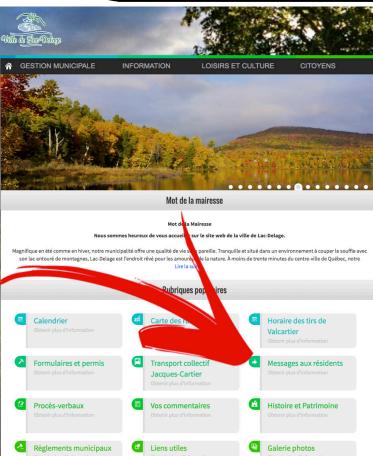
Le site internet de la municipalité de Lac-Delage contient une grande quantité de ressources pour les citoyens.

Vous y trouverez des articles de lois et de règlements, le calendrier, les procès-verbaux du conseil municipal, des formulaires et d'autres documents importants, etc.

Les nouvelles vous sont communiquées sur le babillard nommé « Message aux résidents » (ici mis en évidence) et par l'infolettre citoyenne, à laquelle vous pouvez vous inscrire au bas de la page d'accueil.

Si vous n'arrivez pas à retrouver une information, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau

municipal, dont les coordonnées sont indiquées à la page sommaire du présent journal. C'est avec plaisir que nous répondrons à toutes vos questions.



La prochaine séance du conseil aura lieu le lundi 14 novembre 2016

# **EXECUTE** OF THE PROPERTY OF T

# Page Facebook citoyenne : prenez garde

Nous voulons vous informer que la page Facebook des citoyens de Lac-Delage n'est pas administrée par la Ville et que les informations qui s'y trouvent ne représentent pas les positions de la municipalité. Nous vous demandons donc de communiquer avec le bureau municipal si vous avez des questions ou des commentaires concernant les services municipaux, ou pour tout autre renseignement. Il nous fera plaisir de vous répondre !

# **Transport collectif de la Jacques-Cartier : Horaire 2017**

TCJC 2017 - horaire proposé

Lac-Delage vers Terminus RTC Zoo			Transit *	
PManoir du Lac-Delage	06:40	07:35	17:25	18:25
Avenue du Lac / Avenue des Monts	06:45	07:40	17:30	18:30
Terminus du Zoo	07:00	07:55	17:45	18:45

Terminus du Zoo vers Lac-Delage	Transit	*		
Terminus du Zoo	06:15	07:15	17:00	18:00
Avenue du Lac / Avenue des Monts	06:30	07:30	17:15	18:15
Manoir du Lac-Delage	06:35	07:35	17:20	18:20



<sup>\*</sup> Le transit de 7h 15 peut être devancé à 7h05

<sup>\*</sup> Le transit de 17h25 peut être retardé à 17h35

Stoneham-et-Tewkesbury vers			
Québec et Sainte-Foy			
Station touristique Stoneham	06:40	07:35	
Chemin de l'Église (Stationnement de la mairie)	06:45	07:40	
P Chemin St-Peters (Église St-Peters)	06:48	07:43	
Boul. Talbot * (arrêt sur demande)	06:53	07:48	
Terminus du Zoo	07:05	08:00	
Rue Dorchester / boul. Charest (Arrêt RTC)	07:23	08:18	
900, Boul. René-Lévesque Est (Centre des Congrès - arrêt RTC 1517)	07:28	08:23	
Chemin Sainte-Foy / avenue Marois (Cégep Garneau)	07:45	08:40	
Avenue de la Médecine / Chemin Sainte-Foy (Cégep de Sainte-Foy)			
Avenue de l'Université (Pavillon Desjardins)	07:55	08:50	
Boulevard Laurier	08:00	08:55	

Sainte-Foy et Québec vers		
Stoneham-et-Tewkesbury		
Boulevard Laurier	15:45	16:40
Avenue de l'Université (Pavillon Desjardins)		
Avenue de la Médecine / Chemin Sainte-Foy (Cégep de Sainte-Foy)	15:50	16:45
Chemin Sainte-Foy/ avenue Marois (Cégep Garneau)	16:00	16:55
Boul. René-Lévesque Est (Arrêt RTC - Station Colline Parlementaire)	16:20	17:20
De la Couronne / boul. Charest (Arrêt RTC 1138)	16:27	17:27
Terminus du Zoo	16:50	17:50
Boul. Talbot *	17:02	18:02
P Chemin St-Peters (Église St-Peters)	17:05	18:05
P Chemin de l'Église (Stationnement de la mairie)	17:08	18:08
Station touristique Stoneham	17:13	18:13

# Rappel des consignes pour la saison hivernale

### Abri hivernal ou garage temporaire

Sur tout le territoire, entre le 15 octobre et le 1er mai, il est permis d'ériger un abri hivernal servant à abriter une voiture, de l'équipement ou l'entrée d'un bâtiment sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Un abri hivernal doit respecter une distance minimale de 2 mètres d'une chaîne de rue ou en l'absence, de la chaussée carrossable ;
- Un abri hivernal peut empiéter dans la marge latérale ou arrière à au plus 0,5 mètre de la ligne latérale ou arrière de lot ;
- Le toit et les murs de l'abri hivernal sont revêtus d'un seul matériau, soit une toile spécifiquement conçue à cette fin, soit des panneaux démontables de bois peint ou teint ;
- La hauteur maximale permise de l'abri hivernal est de 3 mètres.

## Clôtures à neige

Les clôtures à neige sont permises dans toutes les zones, du 15 octobre au 1<sup>er</sup> mai, à la condition qu'elles ne soient pas installées à moins de 1,5 mètre d'une borne-fontaine.

### Espaces de rangement pour canots et kayaks

Les espaces de rangement doivent être libérés au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2016. Après cette date, les employés libéreront les espaces. On vous rappelle que les fautifs, en plus de voir couper leurs cadenas, ne pourront plus participer à la distribution au sort des espaces.

#### Cueillette des feuilles

La Ville procédera à la cueillette de feuilles lors de la prochaine collecte des matières compostables, soit le 31 octobre et le 21 novembre 2016. L'occupant devra déposer ses sacs à côté du bac de compost le plus près possible de la rue.

## Signalisation des entrées d'eau

Pour chaque résidence desservie par le réseau d'aqueduc municipal, un système de raccordement pour l'alimentation en eau se trouve enfoui dans le sol, généralement en façade du bâtiment et à la limite de propriété entre l'emprise de la Ville et celle du propriétaire. Si vous ne l'avez pas déjà fait, on vous recommande de vous assurer que la

boîte de service (bonhomme à eau) est bien visible et dégagée afin de faciliter sa manipulation. Pour la période hivernale, il est préférable d'installer une balise à proximité de la boîte, au cas où un bris nécessiterait la fermeture de la conduite d'eau.

#### Stationnement dans les rues

Il est interdit en tout temps de stationner son véhicule sur un chemin public de notre territoire entre le 15 novembre et le 1<sup>er</sup> avril. N'oublions pas que durant la période hivernale nos rues déjà étroites le sont encore plus avec l'accumulation de neige. Par conséquent, le déneigement devient presque impossible et la circulation sécuritaire des ambulances et des camions de pompiers devient très difficile.

#### Neige et glace

Lors du déneigement de votre propriété, il est interdit de déposer de la neige ou de la glace sur les rues et les terrains publics de la ville. Il est également interdit de permettre qu'il s'écoule sur toute rue ou sur tout terrain public, toute substance susceptible de se congeler ou d'y produire de la glace ou des inégalités. Ces interdictions sont stipulées dans le règlement concernant les nuisances (G-2015-02) et entraînent, lorsqu'il y a infraction, une amende de 200 \$.

## Emprise de rue

Pour la saison hivernale, il est prudent de s'assurer que l'emprise de rue qui longe votre propriété soit dégagée de toute construction ou tout aménagement (muret, arbuste, haie, boîte de livraison de journal, balises, etc.) qui pourrait nuire au déneigement des rues. Par emprise de rue, on entend la bande de terrain appartenant à la ville, située de chaque côté de la rue et dont la largeur varie généralement entre 1,5 mètre et 3 mètres. Pour les villes et les municipalités, l'emprise de rue constitue une marge de sécurité qui, à l'hiver, peut devenir essentielle à un travail de déneigement efficace et sécuritaire. Rappelez-vous que même si l'emprise est couverte de « votre » gazon, elle appartient à la ville. Ainsi, la ville ne peut être tenue responsable de quelque dommage que ce soit dans les emprises.

Si vous avez des questions concernant les règlements mentionnés dans le présent article, n'hésitez pas à vous adresser au bureau municipal.



## Halloween 2016

Le lundi 31 octobre 2016, des dizaines de petits monstres envahiront nos rues à la recherche de bonbons. C'est le temps des citrouilles, des chats noirs, des sorcières et des fantômes. Hou! Hou! Voici quelques conseils pour la sécurité de nos enfants :

- Vêtir les enfants de costumes et souliers chauds de couleurs vives et qui n'entravent pas la marche. Éviter les masques qui diminuent la vision et la respiration et choisir des costumes, barbes et perruques portant des étiquettes «RÉSISTANT AU FEU»;
- Accompagner vos enfants dans les rues, visiter les maisons éclairées ou décorées pour vous assurer d'être bien reçus, débuter les visites en fin d'après-midi avec les tout-petits;
- Il est conseillé de circuler en petits groupes, de parcourir un seul côté de la rue à la fois et de marcher face à la circulation. Il faut éviter de zigzaguer et de courir. Il est important de traverser aux intersections en commençant par bien regarder dans toutes les directions ;
- Il ne faut jamais accepter une invitation à monter dans un véhicule ou à entrer dans une maison où vous ne connaissez personne ;
- Il faut respecter l'environnement et les propriétés privées ;
- Il ne faut rien manger durant la tournée. Au retour à la maison, triez rigoureusement les friandises et jeter tout bonbon déballé, sans emballage ou recouvert d'un emballage à l'allure suspecte.

L'entière collaboration des automobilistes est requise pour la sécurité des enfants. Ces derniers devraient circuler à vitesse réduite tout en accordant la priorité aux enfants qui sillonneront les rues.

(Merci à Marie-France Robitaille, ex-conseillère municipale, pour cet article)



# Ramonage des cheminés et disposition des cendres

Nous vous rappelons l'importance de faire ramoner votre cheminée après cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil, ou un minimum d'une fois par an.

#### Le créosote

- Utiliser du bois sec empêchera l'accumulation de créosote sur les parois de votre cheminée, c'est-à-dire des dépôts très inflammables laissés par la fumée ;
- Laisser un feu couvert accroît la pollution, réduit l'efficacité et favorise l'accumulation de créosote. Ne jamais laisser le feu couvert. Tant qu'il y a du bois dans la chambre de combustion, il doit subsister des flammes.

#### Disposition sécuritaire des cendres

Pour certain, il est impensable de mettre des cendres dans un sac, dans une boite de carton ou dans le bac à vidange pour en disposer. Pourtant, chaque année, les pompiers reçoivent plusieurs appels pour ce type d'événement. Une phrase trop souvent entendue est : « Ça faisait pourtant trois jours que mon poêle était éteint ! ». Pour éviter les problèmes, considérez toujours les cendres comme **DANGEREUSES**. Lorsque vous videz vos cendres, déposez-les dans un contenant métallique muni d'un couvercle. Les étincelles des cendres chaudes peuvent facilement provoquer un incendie. Entreposez ce contenant à l'extérieur, car les cendres dégagent du monoxyde de carbone. Éloignez-le des murs de la maison ou de la remise, parce que les cendres peuvent rester actives jusqu'à une semaine, ou plus encore. Même après une semaine, n'en disposez jamais dans une poubelle ou un bac de vidange. Enfouissez-les plutôt dans la neige au bout du terrain pour boucher un trou ou utilisez-les comme compost au printemps.

#### Feux à ciel ouvert

Les feux à ciel ouvert d'une dimension de 5 pi sur 5 pi doivent être surveillés en tout temps, puis éteints.

Dans le cas d'un feu plus gros, le citoyen doit appeler au 418 848-2381 afin d'aviser le Service de la sécurité incendie de Stoneham.

Vous pouvez consulter le règlement G-2007-06 sur le brûlage en tout temps sur le site internet de la Ville à l'adresse www.lacdelage.qc.ca.

# OISIRS

# Sondage : carte de Noël Lac-Delage 2016

La ville de Lac-Delage souhaite créer une carte de Noël pour célébrer l'année 2016 et vous invite à voter pour la photo de votre choix sur le site internet de la ville (www.lacdelage.qc.ca), sous l'onglet « Citoyens » de la page d'accueil. La photographie qui obtiendra le plus de votes se retrouvera sur votre carte de Noël! Vous recevrez un courriel de confirmation de votre vote. Vous pouvez trouver le numéro de la photographie de votre choix en cliquant sur cette dernière pour l'agrandir à l'écran.



Participez en grand nombre et bonne fin d'année 2016!



Votre voiture est endommagée?

Appellez: Eric Blais 418 561-0084 Service d'estimation à domicile.

Nous faisons affaire avec tous les assureurs du Québec

Nous remplaçons aussi des vitre d'auto!



# La Maison des jeunes l'Atome de Stoneham reçoit 2 072 \$ d'Opération Enfant Soleil

La Maison des jeunes l'Atome, à Stoneham, a reçu en mai dernier un octroi de 2 072 \$, par l'intermédiaire du Fonds Josée Lavigueur d'Opération Enfant Soleil, un fonds axé sur la mise en forme et la prévention de la maladie chez les enfants et les jeunes, par le biais de l'activité physique.

Grâce à ce soutien financier, l'organisme a pu faire l'acquisition d'appareils d'entrainement et de musculation diversifiés. Installé en permanence sur un des murs de la Maison des jeunes, cet équipement sera facilement accessible et favorisera l'activité physique chez les adolescents du milieu. Depuis 2013, l'organisme a reçu 14 579 \$ d'Opération Enfant Soleil.

Un service de transport entre la Maison des jeunes et le Manoir de Lac-Delage est disponible au coût de 2 \$.



# Campagne d'échantillonnage d'eau des puits privés



Pour une cinquième année, l'Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV de la Capitale) procédera, à l'automne 2016, à une campagne d'échantillonnage et d'analyse de l'eau des puits des résidences non raccordées au réseau d'aqueduc sur son territoire.

Sous l'égide du plan d'action de la Communauté métropolitaine de Québec et en collaboration avec les municipalités du territoire, cette initiative, offerte **GRATUITEMEN**T cette année, vise à offrir aux citoyens un service d'analyse et de suivi de l'eau de leur puits, afin de prévenir d'éventuels problèmes de santé qui pourraient être causés par une eau potable de mauvaise qualité. Elle permet également d'obtenir des données sur l'état actuel de la qualité des eaux souterraines de la région et de dresser un portrait général de la situation.

Si vous êtes intéressés par ce service offert, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de l'OBV de la Capitale au **418-780-7242** ou à l'adresse <u>eau@obvcapitale.org</u>, à partir du **10 octobre 2016**. L'échantillonnage aura lieu du 17 octobre au 2 décembre 2016.

Cette offre comprend le prélèvement sur place d'un échantillon d'eau par le personnel de l'OBV de la Capitale et l'analyse par un laboratoire agréé. Vous recevrez ensuite vos résultats par courriel avec les recommandations nécessaires.

L'OBV de la Capitale rappelle qu'il est de la responsabilité de chaque propriétaire de puits privés de faire analyser l'eau qu'il consomme. D'ailleurs, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) recommande l'analyse de l'eau de puits privés au moins deux fois par année. De plus, la municipalité ne peut être tenue responsable de problématiques qui pourraient survenir suite à l'utilisation d'une eau de mauvaise qualité provenant d'une installation privée.



870 avenue De Salaberry, bureau 303 Québec (Québec) G1R 2T9 (418) 780-7242 info@obvcapitale.org



Bâtir. Dans un même esprit.

# Construction durable: une Delageoise reçoit le titre LEED Fellow

Au mois d'octobre 2016, une « pionnière des principes de construction durable », Madame Josée Lupien, a obtenu le titre de LEED Fellow à Los-Angeles.

Après Martin Roy, Josée Lupien est la deuxième à recevoir ce prestigieux statut au Québec. Son entreprise Vertima, implantée dans plusieurs villes du Québec et présente aux États-Unis, est consacrée à la validation et à la certification de matériaux écologiques auprès de manifacturiers.



#### Comment obtenir le titre LEED Fellow?

L'U.S. Green Building Council accepte ou refuse le dossier soumis. Le candidat ne décide pas lui-même de postuler pour le titre, il doit être appuyé par des pairs reconnus.

## Quels sont les titres LEED Fellow?

Les titres d'agrément LEED de trois niveaux sont délivrés après la réussite d'examens donnés par l'U.S. Green Building Council.

Niveau I: Associé écologique LEED.

Niveau II: PA (professionnel agréé) LEED avec spécialité

Niveau III: LEED Fellow

Le titre de Fellow LEED reconnaît une classe extraordinaire de professionnels d'élite. Les fellows contribuent à l'amélioration des normes de pratique et à la constitution d'un corpus de connaissances favorisant l'amélioration continue dans le domaine des bâtiments durables. Le titre est attribué à la suite d'un examen par les pairs et d'une mise en candidature.

Source: Conseil du bâtiment durable du Canada

Refonte synthétique de l'article de Alexandra Perron du journal Le Soleil, disponible à l'adresse suivante : <a href="http://www.lapresse.ca/le-soleil/maison/habitation/201610/13/01-5030311-construction-durable-une-pionniere-recoit-le-ti-tre-leed-fellow.php">http://www.lapresse.ca/le-soleil/maison/habitation/201610/13/01-5030311-construction-durable-une-pionniere-recoit-le-ti-tre-leed-fellow.php</a>



# Offre de gardiennage

Bouchard, Charles-Antoine 418 848-0709

Matte, Amélie 418 912-8040 et 418 316-2528

 Mercier, Florence
 418 912-8321

 Morin, Florence
 418 848-0807

 Paradis, Fédérique
 418 848-1846

 Ricaud, Gaëlle
 581 984-3475

# Publicité dans votre journal local

Si vous désirez avoir une publicité dans le journal Le Delageois ? Il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse ville@lacdelage.qc.ca ou à appeler au 418 848-2417. C'est avec plaisir que nous travaillerons avec vous à la promotion de votre projet ou de votre entreprise.

Formats	Tarifs de publication	Tarifs pour 5 publications
	unique*	(Semestriel)*
1 page (7 x 8.5 po)	57,75 \$	275,00 \$
½ page	42,00 \$	190,00 \$
¼ de page	31,50 \$	142,00 \$
Carte professionnelle	21,00 \$	75,00 \$
Bandeau en bas de page (1 x 8 po.)	21.00 \$	75,00 \$
Rubrique Annonces et services	10,00 \$	45.00 \$

<sup>\*</sup>Les prix sont sujets à changement

Vous avez besoin d'aide et vous ne savez pas à qui vous Aînés-nous adresser?

à vous aider! vous connaissez un proche qui présente une difficulté?

Le service Aînés-nous à vous aider s'adresse aux personnes de 50 ans et plus. Il vise à soutenir, à référer et à accompagner les personnes ayant divers besoins. Un travailleur de milieu a comme fonction de faire le pont entre les individus et les ressources de la communauté, tout en créant un contact chaleureux.

Contactez votre travailleur de milieu, il lui fera plaisir de vous rencontrer et de discuter avec vous! Le service est gratuit et confidentiel.

#### Gabrielle Champagne

Travailleuse de milieu – Secteur Lacs et Cantons Centre d'aide et d'action bénévole de Charlesbourg (418) 933-5483

tmlacsetcantons@caabcharlesbourg.org







# Questions posées fréquemment ce mois-ci

Question 1 : La Ville procédera-t-elle au ramassage des feuilles d'automne cette

année?

Réponse : Oui ! Le ramassage aura lieu le lundi 31 octobre 2016 et le lundi

21 novembre 2016. Vous pouvez consulter le calendrier sur le site internet de la Ville à l'adresse www.lacdelage.qc.ca, sous l'onglet

« calendrier ». \*

Question 2 : Quelle sont les dates pour l'installation et la désinstallation des

abris d'autos?

Réponse : Du 15 octobre 2016 au 1er mai 2017.\*

Question 3 : Quelles sont les dates d'interdiction de stationner dans les rues ?

Réponse : Du 15 novembre 2016 et le 1<sup>er</sup> avril 2017.\*

Question 4 : Quand devons-nous libérer les espaces de rangement pour canots

et kayaks?

Réponse : Au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2016.\*

Question 5 : La municipalité de Lac-Delage est-elle présente sur les réseaux

sociaux?

Réponse : Non! La Ville n'administre pas de page Facebook ou d'autre page

sur les réseaux sociaux. Toutes les informations sont communiquées aux citoyens par le site Internet de la Ville, à l'adresse www.lacdelage.qc.ca, par le biais de l'infolettre, ou en

personne à la Mairie, au 24, rue Pied-des-Pentes.

(Voir page Facebook citoyenne : prenez garde, page 6)

<sup>\*</sup> Voir le rappel des consignes pour la saison hivernale, page 8.

### Le Delageois, volume 28 numéro 7

Depuis plus de trente ans, Claudel Huot capture avec goût la vie qui l'entoure en photographiant le milieu urbain de la Ville de Québec. Désormais résidant de Lac-Delage,

ce photographe professionnel chevronné nous partage sa fibre artistique en présentant ses photographies dans le Journal Le Delageois et sur la nouvelle plateforme du site Internet de la Ville.

Si vous désirez vous procurer des photographies de la municipalité, contactez la Ville de Lac-Delage au 418 848-2417. C'est avec plaisir que nous vous transmettrons ses coordonnées.









AU SPA DU MANOIR DU LAC DELAGE

UN MASSAGE TRADITIONNEL

— 60 minutes —



UN REPAS LÉGER

— 3 services —



UN VERRE DE VIN

- blanc ou rouge -



PISCINE SPA ET SAUNA INTÉRIEURS SALLE D'EXERCICE ET SALLE DE REPOS BAINS EXTÉRIEURS BASSIN FROID ET SAUNA

105 \$ par personne plus taxes

\*Ajoutez un 2° soin de votre choix et obtenez 10\$ de rabais!

